

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 20 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N° B_2025_39

RECHERCHE EXPLORATOIRE DE MESURES DE PROTECTION ET D'EFFAROUCHEMENT FACE AU LOUP

Date de la convocation
13/05/25

Le 20 mai 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
23 DEFEMME Catherine			X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard		C HORNEBECK	X		
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

CODE PROJET : 1405 Grands Prédateurs

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 3 : Mener des travaux de recherche et d'expérimentations sur la dynamique des espèces et des écosystèmes Majeurs

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Contrat de Parc 2023-2026 : fiche action 1.6

Le rapporteur, Catherine Hornebeck, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°C.2021-15 du 31 mars 2021 du Bureau syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin validant la création d'un poste de chargé de mission grands prédateurs.

Considérant :

- La nécessité pour les éleveurs du territoire de protéger leurs troupeaux contre la prédation par le loup ;
- La difficulté pour les éleveurs de mettre en place les mesures de protection classiques dans les systèmes d'élevage locaux, mesures pensées pour les territoires de haute-montagne et peu adaptées à de forts allotements, des exploitations mixtes, une végétation abondante ;
- Les changements de pratiques nécessaires pour installer ces mesures et le temps qui en découle ;
- Les conflits liés à la mise en œuvre des mesures classiques, en particulier les chiens de protection des troupeaux ;
- Les coûts élevés des mesures de protection classiques, malgré l'accompagnement de l'Etat, et leur entretien pour les maintenir en état de fonctionnement efficace ;
- Le besoin de créer et disposer d'une boîte à outils la plus complète possible pour répondre à un maximum de contextes ;
- Le faible recours aux dispositifs d'effarouchement des prédateurs acquis par le PNR, qui pourraient être des outils d'éducation du loup complémentaires aux systèmes de protection, avec des impacts sur l'environnement et les usages ainsi que des coûts moindres.

Contexte

Le loup a fait son retour en Limousin en décembre 2021, à la suite de quoi un individu s'est installé sur le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) au printemps 2022, avant d'être abattu en mai 2023. De nouveaux indices de présence ont été signalés sur le même secteur à partir de juin 2024, et la présence d'au moins deux individus y a été validée en septembre dernier. En mars 2025,

le Préfet de la Corrèze a apporté des précisions issues des recueils de données génétiques : ces deux individus sont un mâle d'origine germano-polonaise (Europe de l'Est) et une femelle italo-alpine (Italie).

Ces évènements confirment la position du PNR ML de front de colonisation pour le loup. A noter également les dynamiques de colonisation du chacal doré et du lynx boréal, autres espèces de grands prédateurs présentes en France et susceptibles de fréquenter ce territoire à courte ou moyenne échéance.

Avec le retour du loup, de nombreux éleveurs ont investi dans des moyens de protection « classiques », tels que les clôtures électriques ou les chiens de protection des troupeaux. Néanmoins, ces mesures sont coûteuses, doivent être entretenues et impliquent des changements de pratiques importants, ne permettant pas un déploiement et une appropriation rapides. Elles ne peuvent donc être installées que progressivement, ce qui ne permet pas à court terme une protection forte des exploitations exposées. Aussi, des prédateurs ont lieu sur des lots non protégés et parfois sur des lots protégés (toutefois avec un nombre moins élevé d'animaux impactés).

Or, les fronts de colonisation sont caractérisés par une présence ou un passage irrégulier de loups et donc par un risque imprévisible de survenue de la prédation. Ils ont donc un statut nécessitant de disposer d'outils rapides à déployer sans modifications profondes du système d'élevage, pour offrir une bonne réactivité.

Le PNR ML et le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) sont sollicités depuis plusieurs années par les éleveurs locaux pour disposer de systèmes de protection ou d'effarouchement adaptés aux pratiques d'élevage locales, peu coûteux et peu contraignants, qui pourraient être rapidement mis en œuvre dans les fronts de colonisation.

Par ailleurs, des études scientifiques montrent qu'il est nécessaire de disposer d'outils variés, adaptables selon les contextes et dont la mise en place doit être pensée pour chaque exploitation et avec les populations locales.

Le Plan national d'actions (PNA) sur le loup et les activités d'élevage, qui cadre l'action française sur cette thématique, préconise de développer dans les territoires de colonisation des outils de protection plus flexibles, plus rapides et moins coûteux. Il encourage par ailleurs l'expérimentation de solutions, d'abord via des protocoles simples faisant intervenir des partenariats et prévoyant un bilan.

Description du projet :

La mission Grands Prédateurs portée par le PNR permet aujourd'hui à différents acteurs de prendre conscience et partager des enjeux liés au retour du loup, en particulier du besoin de concertation, de formation, de connaissances et de sensibilisation. Mais le besoin des éleveurs de disposer d'outils adaptés au territoire nécessite une action plus ambitieuse.

Le PNR ML et le CEN NA, conjointement, ont le potentiel pour répondre à cette demande des éleveurs locaux à travers un projet d'expérimentation avec une montée en puissance du temps de présence sur le terrain, qui consisterait en :

- Un diagnostic de fermes pilotes sur le territoire des loups actuellement présents en Limousin ;
- La construction, en lien avec les éleveurs, d'un plan d'expérimentations basé sur l'adaptation à l'existant, la réduction des failles et le détournement de systèmes (lumineux, olfactifs, sonores) de leur usage habituel pour un effarouchement du loup ;
- La mise en œuvre, l'entretien, le suivi, l'adaptation et l'évaluation des outils testés ;
- Le suivi du loup sur son territoire et autour des parcelles tests pour adapter les expérimentations ;
- La restitution des expérimentations dans des instances adéquates (groupe d'entente grands -- prédateurs du PNR ML, groupe de travail loup du CEN NA, présentation aux partenaires, ...).

Dans sa réalisation, le projet s'appuierait sur :

- La présence au PNR ML d'un agent dédié au loup, qui a mis en place un travail de concertation et de réseau (notamment avec les services de l'Etat et les éleveurs) autour des différents aspects de la thématique, et qui coordonne déjà des actions autour du loup et de l'élevage ;
- La présence au CEN NA d'un référent loup, qui pourrait avoir du temps dédié pour mettre en place des expérimentations sur les parcelles de l'association qui sont mises à disposition d'éleveurs, notamment ovins et bovins ;
- Le travail d'un prestataire technique, dont l'objectif serait de diagnostiquer les exploitations pilotes, d'identifier les forces et faiblesses des élevages/parcelles, de recenser l'existant, puis de proposer des mesures peu coûteuses et peu contraignantes, ayant le moins d'impact possible sur les troupeaux, le reste de la faune sauvage et les usagers du territoire.

Pour répondre à cette ambition, le dépôt d'un projet auprès du FEDER régional sur 4 ans avec une maîtrise d'ouvrage PNR ML et CEN NA est proposé, avec le plan de financement suivant :

Fonctionnement						Recette FEDER Nouvelle-Aquitaine		Autofinancement		
	2025	2026	2027	2028	Total	%	€	Structure	%	€
Salaires bruts chargés de mission PNR ML (0,4 ETP - 82 jours - 643h)	17 000 €	17 500 €	18 000 €	18 000 €	70 500 €	90%	63 450 €	PNR ML	10%	7 050 €
Coûts environnés (18% du salaire brut) et frais de mission PNR ML	4 000 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	17 500 €		15 750 €	PNR ML		1 750 €
Salaires bruts chargés de mission CEN NA (0,22 ETP - 45 jours - 353h)	14 500 €	14 500 €	14 500 €	14 500 €	58 000 €		52 200 €	CEN NA		5 800 €
Coûts environnés et frais de mission CEN NA	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	18 000 €		16 200 €	CEN NA		1 800 €
Prestation technique	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €		180 000 €	PNR ML		20 000 €
Total					364 000 €		327 600 €			36 400 €

Investissement						Recette FEDER Nouvelle-Aquitaine		Autofinancement		
	2025	2026	2027	2028	Total	%	€	Structure	%	€
Matériel d'expérimentation	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	80 000 €	90%	72 000 €	PNR ML	10%	8 000 €
Matériel de suivi et d'évaluation	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €		22 500 €	PNR ML		2 500 €
Consommables*	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €		3 600 €	PNR ML		400 €
Total					109 000 €		98 100 €			10 900 €

Le pilotage du projet, le portage administratif et financier appartiendrait au PNR ML. Une convention de partenariat technique et financier avec le CEN NA devra être convenue prévoyant notamment le reversement des aides FEDER au CEN NA au prorata du budget prévisionnel exposé ci-dessus.

Dépenses prévisionnelle et plan de financement dédiés au PNR ML pour le projet :

<u>Fonctionnement</u>	2025	2026	2027	2028	Total	Recette FEDER Nouvelle-			
						%	€	%	€
Salaire brut chargée de mission PNR ML (0,4 ETP - 82 jours - 643h)	17 000 €	17 500 €	18 000 €	18 000 €	70 500 €	90%	63 450 €	10%	7 050 €
Coûts environnés (18% du salaire brut) et frais de mission PNR ML	4 000 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	17 500 €		15 750 €		1 750 €
Prestation technique	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €		180 000 €		20 000 €
Total	71 000 €	72 000 €	72 500 €	72 500 €	288 000 €		259 200 €		28 800 €

<u>Investissement</u>	2025	2026	2027	2028	Total	Recette FEDER Nouvelle- Autofinancement PNR			
						%	€	%	€
Matériel d'expérimentation	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	80 000 €	90%	72 000 €	10%	8 000 €
Matériel de suivi et d'évaluation	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €		22 500 €		2 500 €
Consommables	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €		3 600 €		400 €
Total	31 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	109 000 €		98 100 €		10 900 €

La part d'autofinancement du PNR ML sur 4 ans serait de 28 800 € en fonctionnement (soit une moyenne annuelle de 7 200 €) et de 10 900 € en investissement (soit une moyenne annuelle de 2725 €) pour un cumul de 39 700 € sur 4 ans (soit un peu moins de 10 000 € par an en moyenne).

Notons que :

L'agent du PNR ML en charge de la mission Grands Prédateurs, maintiendrait en parallèle et en plus de ce projet, un temps de travail de 0,6 ETP dédié à la coordination du réseau d'entente Grands Prédateurs. La délibération n°2025_09 prévoit d'ores et déjà pour l'année 2025 un plan de financement à 80% par des crédits sectoriels de la Région pour un temps plein pour cette mission de fond et récurrente. Si la programmation FEDER est retenue, la délibération n°2025_09 reste valable, mais seul 0,6 ETP au lieu de 1 ETP seront soldés.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le projet partenarial avec le CEN NA et la montée en puissance de l'action d'accompagnement des éleveurs face au risque de prédation par le loup ;
- de valider le budget et le plan de financement du projet ;
- de valider le principe d'une convention de partenariat technique et financier avec le CEN NA pour ce projet ;

- d'autoriser le Président à :
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - Signer une convention de partenariat avec le CEN NA ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation de la prestation externalisée prévue dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider le projet partenarial avec le CEN NA et la montée en puissance de l'action d'accompagnement des éleveurs face au risque de prédation par le loup ;
- de valider le budget et le plan de financement du projet ;
- de valider le principe d'une convention de partenariat technique et financier avec le CEN NA pour ce projet ;
- d'autoriser le Président à :
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - Signer une convention de partenariat avec le CEN NA ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation de la prestation externalisée prévue dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2		4	
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		10	14			

La délibération est approuvée à la majorité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 27/05/25 Et qu'elle a été affichée le 27/05/25

